

Lois corsets: appel au double non le 28 septembre

Scrutin Le comité référendaire dénonce une «attaque frontale contre les services publics».

Partis de gauche, syndicats et associations unis dans le comité «Non aux lois corsets» invitent à glisser un double non dans les urnes le 28 septembre. Face à la presse ce mardi, une dizaine d'intervenants ont alerté contre les conséquences délétères pour les services publics de ces deux mécanismes de freins aux dépenses.

En cas de déficit budgétaire, l'un interdirait la création de tout nouveau poste permanent à l'État – à l'exception des enseignants; pour l'autre, la hausse des charges non contraintes ne pourrait, proportionnellement, pas dépasser celle de la population. Des dérogations sont prévues, mais conditionnées au vote du budget à une majorité de deux tiers du parlement.

Des lois «impraticables»

Alice Lefrançois, du syndicat SIT, pointe l'absurdité de corrélérer la hausse des charges à celle de la population. «Entre 2014 et 2024, celle-ci a augmenté de 10%, tandis que le nombre d'enfants dans des structures spécialisées a augmenté de 27%, le nombre de gens soignés à l'hôpital de 25% et celui des procédures judiciaires de 15%. Les dossiers à l'aide sociale ont explosé depuis 2012 (+54%), et concernant le nombre d'heures de soins assurées par l'IMAD, la hausse s'élève à 38%».

«Ces lois sont impraticables, conclut-elle, car pour répondre aux besoins à l'hôpital, faudrait-il couper dans les effectifs de la police?» La droite veut forcer le Conseil d'État et le Grand Conseil

à fixer des priorités claires. «Cela fait longtemps que les services publics sont à l'os, le Conseil d'État refuse ces mécanismes, car il en est parfaitement conscient», balaie Davide De Filippo, président de la Communauté d'action syndicale.

Pour faire tourner les services, l'État engagera des auxiliaires, voire sous-traitera des missions, et donc précarisera les employés, s'inquiète la présidente du Cartel intersyndical du personnel de l'État, Geneviève Preti.

Elle pronostique aussi que les premiers à pâtir de ces freins seront les fonctionnaires puisque le Conseil d'État, en cas de difficultés budgétaires, «commence toujours pas supprimer les mécanismes salariaux – annuité, indexation, formation continue». Les postes perdront en attractivité, alors que la santé ou le pénitentiaire ont besoin de bras, ajoute-t-elle.

Pour le Vert Julien Nicolet-dit-Félix, ces lois sont «lâches», car la droite, majoritaire, pourrait opérer elle-même des coupes, mais elle préfère déléguer ces décisions impopulaires.

«Ces corsets budgétaires, qui ne sont même pas justifiés par une nécessité financière, menacent directement notre modèle social en mettant en péril des prestations essentielles pour la population et les personnes âgées en particulier», conclut Ueli Leuenberger, président de l'Avivo, le lobby des retraités.

Rachad Armanios